

pris des mesures pour que Montigny ne pût rien écrire de préjudiciable à son service; il a été prescrit, à cet effet, qu'il ne fût pas expédié de courrier. — Le Roi s'excuse de n'avoir pas répondu plus tôt à la duchesse, en alléguant la gravité des affaires sur lesquelles il avait à résoudre, et particulièrement le point de la religion. — Il n'a pas cru devoir laisser partir encore Montigny, et il a écrit au marquis de Berghes, qui, en route, voulait retourner aux Pays-Bas, afin qu'en tout cas, il vienne à Madrid. — Il loue beaucoup la duchesse de la fermeté avec laquelle elle s'est refusée à assembler les états généraux. Elle ne doit pas y consentir, et lui n'y consentira pas non plus; mais il ne convient pas qu'on sache aux Pays-Bas qu'elle a cet ordre de lui. Il faut qu'on croie que ce n'est que pour le moment, qu'il lui a défendu de convoquer les états, et qu'elle s'attend à en recevoir l'autorisation plus tard, afin qu'on ne désespère pas d'obtenir cette assemblée, quoiqu'il soit résolu à s'y opposer, sachant fort bien ce qu'on prétend par là, et n'ayant pas voulu par ce motif le permettre auparavant (1).

Liasse 532.

428. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Ségovie, le 2 août 1566.* Il a reçu les lettres de la duchesse, des 21 juin, 7 et 19 juillet. Il lui rend un compte détaillé de ce qu'il a négocié, avec le Roi et avec le garde des sceaux Hopperus, sur la mission dont il a été chargé. Il lui communique les objections qu'il a faites, sans succès, contre la résolution que le Roi a prise en dernier lieu. Il se plaint de n'avoir trouvé aucune assistance à Madrid, même parmi les ministres des Pays-Bas. Il se loue, du reste, de l'accueil que le Roi lui a fait, et assure la duchesse qu'il trouve en lui toute la bonne volonté, amour et affection envers ses sujets et vassaux, qu'un prince doit avoir. Il prie la duchesse de le rappeler, etc. (2). (Franç.)

Liasse 553.

Meghem et de Mansfelt, et qui sont mentionnées ci-dessus sous les n^{os} 424 et 425, il en adressa, en français, à tous les gouverneurs des provinces et chevaliers de l'Ordre. Celles-ci ont été publiées par M. de Reiffenberg, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 106.

(1) *Y assi vos no lo consentais, ni yo lo consentiré tan poco; pero no conviene que esto se entienda allá, ni que vos teneis esta órden mia, sino es para lo de agora, pero que la esperais para adelante, no desesperando ellos para entonces dello, aunque, como digo, yo no lo haré, porque entiendo muy bien para lo que se pretende, y por esto mismo no hé querido permitirlo antes.*

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n^o XC.

429. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de....., le 2 août (1566).* Il insiste pour que la duchesse contente le duc Éric de Brunswick, « car, lui dit-il, V. A. se peut assurer qu'il n'ait (n'est) homme, né par » deçà, ou Alemaigne, pour le temps présent, qui vous puist faire plus de service. » — Si la duchesse veut remédier aux affaires par les armes, il est temps qu'elle se mette en mesure; à la longue, les choses iraient plus mal. Il ne manque pas de gens prêts à servir le Roi. (*Franç.*)

Liasse 552.

430. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 août 1566. (En chiffres.)* — Elle envoie au Roi copie de la requête et de la déclaration qui lui ont été présentées par les députés des confédérés réunis à Saint-Trond (1), et lui dit, à ce sujet, que, comme l'explication qu'ils lui avaient donnée de la requête était fort obscure, elle avait jugé à propos de leur demander quelques éclaircissements particuliers sur la manière dont ils entendaient certains points : ce qu'ils ne firent que de mauvaise grâce, disant que la requête était assez claire, mais que la duchesse faisait semblant de ne pas la comprendre, afin de gagner du temps. — Mendivil, qu'elle expédiera prochainement, et un courrier, qui le précédera ou le suivra d'un jour, apporteront de plus amples détails au Roi sur les conjonctures actuelles. — La présente lui est expédiée par le courrier des marchands. (*Ital.*)

Liasse 550.

431. *Lettre de la duchesse de Parme au comte de Meghem, écrite de..... (Bruxelles), le 4 août (1566).* Elle le remercie de ses avertissements, et lui exprime sa satisfaction du zèle qu'il montre pour le service du Roi. — Quant à sa proposition de faire apercevoir 4,000 chevaux, « je comprendz, dit-elle, » combien cela assureroit nostre cas; mais, n'ayant encoires entendu l'intention » du Roy monseigneur, je suis timide de passer si avant. » — Elle lui recommande de tenir secrète la retenue qu'il a faite de quinze capitaines allemands. (*Franç.*)

Liasse 552.

432. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de....., le*

(1) Voyez les lettres en français, citées ci-dessus, sous le n° 422.

4 août.... (1566). Il supplie encore la duchesse de contenter le duc Éric. — « Je
 » désire fort voir la capitulation que les gheulx ont fait avecq V. A.; je crois
 » que V. A. se souviendra bien que je luy ay dit souventes fois que, encores
 » que le Roy accorde la modération de ces placartz, et oste l'inquisition, que
 » la feste ne se passera pas sans nous frotter : qui est l'occasion de escrire à
 » V. A., pour retenir quelques gens en *vartgelt*, pour, incontinent la response du
 » Roi venue, en cas qu'elle soit bonne, rompre la teste à celluy qui ne se voudra
 » contenter et empescher les presches : car, si se doit faire, le plus tost sera
 » le meilleur; et, si le Roy veult accorder la modération des placartz, que on se
 » garde bien de accorder l'assemblée des estatz généraulx, avant que ce faict de
 » la religion ne soit vuide : car, pour le faict de la religion, ni pour l'inquisition,
 » si le Roy ne la oste, nous ne trouverons gens pour nous servir; mais, s'ils
 » vuellent faire force au Roy de faire assembler les estatz généraulx sur ce pré-
 » texte, nous aurons tant de gens que nous voudrons. (Franç.) »

Liasse 532.

433. *Lettre de la duchesse de Parme à l'Empereur, écrite de Bruxelles, le 4 août 1566.* Elle est instruite que les confédérés tiennent aperçus, en Allemagne, 40 enseignes de piétons et 4 à 5,000 chevaux, sous George Van Holl, Hilmar Van Munchäusen et d'autres. Elle le prie de vouloir, à l'exemple du roi de France, défendre aux sujets de l'Empire de venir en armes aux Pays-Bas. (Franç.)

Liasse 531.

434. *Lettre des confédérés au comte Charles de Mansfelt, écrite de Bruxelles, le 6 août 1566.* M. de Brederode leur a communiqué deux lettres de lui, par lesquelles il déclare vouloir se retirer du compromis. Ils discutent les raisons sur lesquelles il s'appuie pour cela, et concluent, en le priant de relire encore une fois l'engagement qu'il a contracté, afin de voir s'il lui est loisible de le rompre, et à eux de l'en délier (1). (Franç.)

Liasse 530.

435. *Lettre de la duchesse de Parme au comte de Meghem, écrite de.....*

(1) M. Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, II, 203, a publié cette lettre, mais d'après une copie incomplète et fautive en plusieurs endroits. C'est ce qui nous engage à la reproduire. Voyez la *Correspondance*, n° XCI.

(*Bruxelles*), le 7 août.... (1566). Elle lui renouvelle ses déclarations précédentes. — Elle le prie de ne pas manquer d'assister à l'assemblée des chevaliers de l'Ordre, qu'elle a convoqués pour le 18, afin de résoudre sur la réponse à donner aux confédérés. (*Franç.*)

Liasse 532.

436. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de...., le 8 août 1566.* Le comte Vanden Bergh a mis en sûreté ses meubles les plus précieux; il a ordonné qu'on batte tous les meilleurs blés de son pays, et qu'on les mène à Bergh. — Un de ses gens (de Meghem), arrivé de Clèves, lui a rapporté que le duc, tous les gentilshommes de sa maison et ceux de son conseil s'étaient fait couper la barbe, à la manière des gueux. (*Franç.*)

Liasse 529.

437. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 août 1566. (En chiffre.)* Elle rappelle au Roi l'envoi qu'elle lui a fait, le 4 août, de la requête et de la déclaration des confédérés, ainsi que d'une autre requête qui, d'après eux, leur avait été présentée, lors de leur assemblée générale à Saint-Trond. — Elle s'en réfère à la lettre en français (1) qu'elle a cru devoir adresser en toute hâte au Roi, sur ce qui s'est passé depuis, différant le départ de Menvil jusqu'à l'arrivée du courrier qui lui a été annoncé par Montigny. — Elle prie avec instance le Roi de prendre une prompte détermination. (*Ital.*)

Liasse 530.

438. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de...., le 9 août 1566.* « J'ay reçu la lettre de V. A., par laquelle elle me commande de » me trouver, le 18 de ce mois, à Bruxelles, pour adviser de la assurance des » seigneurs et gentilshommes collighés. Je supplie très-humblement à V. A. » m'en tenir pour excusé, car je ne voudrois, pour donner assurance à leurs » personnes, faire sacrifier la mienne, et ne pense entrer en nulle ville de Bra- » bant, jusques que cette borrasque soit passée, car je suis adverti de tous costez » qu'ils me veullent tous avoir mort, et mon grand père (2) me sert assez

(1) Celle du 8 août, mentionnée ci-dessus, sous le n° 422.

(2) Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, comte de Meghem, décapité à Gand, le 5 avril 1477.

» de exemple de ne me mettre en la miséricorde de ce peuple enragé. » (Franç.)
Liasse 529.

439. *Lettre du comte de Mansfelt à la duchesse de Parme, écrite de....., le 9 août 1566.* Il a vu avec peine la nouvelle requête des confédérés, si différente de leur première prétention, qu'il paraît qu'ils ont oublié tout ce qu'ils demandaient d'abord. — Il est d'avis que les choses se traitent par la douceur, mais que les sujets soient tenus en obéissance. — Il ne veut pas que son fils suive les confédérés. — Il ne pourra assister à l'assemblée des chevaliers de l'Ordre, le 18, devant se rendre à Trèves, etc. (Franç.)

Liasse 532.

440. *Instrument passé, le 9 août 1566, au bois de Ségovie, par-devant le notaire Pedro de Hoyos, en présence du duc d'Albe, du licencié Francisco de Menchaca et du docteur Martin de Velasco.* Le Roi y déclare que, quoiqu'il ait autorisé la duchesse de Parme, à raison des circonstances, à accorder pardon à tous ceux qui se sont compromis durant les troubles des Pays-Bas, comme il ne l'a pas fait librement, ni spontanément, il n'entend être lié par cette autorisation, mais au contraire il se réserve de punir les coupables, et principalement ceux qui ont été les auteurs et fauteurs des séditions (1). (Lat.)

Liasse 531.

441. *Lettre de la duchesse de Parme au baron de Montigny, écrite de Bruxelles, le 10 août 1566.* « La dilation de la response de S. M. nous ha entièrement perdu, et mis noz affaires ès termes que verrez par toutes les particularitez que j'ay touché ès lettres à Sadicte Majesté.

Liasse 533.

442. *Lettre du comte d'Egmont à la duchesse de Parme, écrite de Bruges, le 10 août 1566.* Il l'informe qu'il s'est transporté à Bruges, à la réquisition de ceux de la ville et du Franc; que, ce jour, il y a eu hors de la ville des prêches où ont assisté 4 à 5,000 personnes, etc. (2). (Franç.)

Liasse 530.

443. *Lettre du comte d'Egmont à la duchesse de Parme, écrite de Bruges,*

(1) Voyez le texte de cet instrument dans la *Correspondance*, n° XCII.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCIII.

le 11 août 1566. Les prêches ont continué aujourd'hui hors de la ville, sur le cimetière de l'église de Sainte-Croix. Il y a envoyé l'un des bourgmestres, avec deux gentilshommes de sa maison, pour faire connaître à la multitude qui y était assemblée, qu'il n'était pas vrai, comme on en répandait le bruit, que les prêches eussent lieu en Flandre avec son consentement. Il adresse à la duchesse une relation de ce qui s'est passé entre ses députés et les prédicants (1). (Franç.)

Liasse 530.

444. *Relation mentionnée en la lettre précédente (2).*

Liasse 530.

445. *Avertissement, daté de Bruxelles, le 11 août ... (1566).* Le 28 juillet au soir, arrivèrent à Bruxelles quatorze ou quinze gueux, députés par l'assemblée de Saint-Trond. A leur tête, était le comte Ludovic de Nassau, en faveur duquel, dit-on, Brederode a renoncé, à Saint-Trond, à la prééminence sur les gueux, attendu que, si les choses tournent mal, comme il n'a rien à perdre dans le pays, il lui sera aisé de prendre la fuite. Bien des gens murmurèrent de ce que, étant étranger, il se mêle ainsi des affaires du pays. A Saint-Trond, on l'a vu environné de douze hallebardiers. Le lendemain de leur arrivée, au matin, le comte vint à la cour avec les autres députés, ayant tous rasé leur barbe à la turque, et portait chacun leur ordre avec un cordon rouge. Ils entrèrent en la chambre de S. A., qui était accompagnée de M. d'Egmont. Ils ne dirent une seule parole, et ne présentèrent aucun écrit. M. d'Egmont sortit bientôt après, et ils l'accompagnèrent. Le jour suivant, ils retournèrent à la cour, et présentèrent leur réponse sur les neuf articles..... (Franç.)

Liasse 531.

446. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 12 août 1566.* Il continue ses sollicitations, pour obtenir du Roi une résolution définitive. (Franç.)

Liasse 533.

447. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le*

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCIV.

(2) Voyez le texte de cette relation dans la *Correspondance*, n° XCV.

12 août 1566. Il lui envoie un chiffre particulier pour les dépêches les plus secrètes qu'elle aurait à lui écrire, le chiffre général, dont elle s'est servie jus-
qu'alors, étant connu de trop de personnes.

Liasse 332.

448. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille (don Luis de Requesens), son ambassadeur à Rome, écrite du bois de Ségovie, le 12 août 1566.* Il répond aux lettres que le grand commandeur lui a écrites, sur les entretiens qu'il a eus avec le pape, touchant les affaires de Flandre. — Il est très-satisfait du langage que le commandeur a tenu au saint-père en ces différentes occasions, et il l'informe, pour qu'il en rende compte à Sa Sainteté, des résolutions qu'il a prises sur les trois points demandés par les confédérés à madame de Parme. — Quant au premier point, de l'inquisition, il a répondu qu'il était content que, moyennant l'introduction des nouveaux évêques dans toutes les provinces, l'inquisition cessât : « sur ce point, fait-il observer à son ambas-
sadeur, il eût été juste que S. S. fût consultée; mais on n'en eut pas le temps,
à cause des instances qu'on faisait en Flandre, afin d'obtenir une prompte dé-
cision; et peut-être a-t-il mieux valu qu'il en ait été ainsi, puisque l'abolition
de l'inquisition ne peut avoir de force, qu'autant qu'elle soit consentie par le
pape, qui a établi celle-ci; mais il convient de garder en cela le secret (1). »
— Touchant la modération des placards, le Roi, n'ayant pas trouvé bien celle
qu'on lui a envoyée, a ordonné à Madame que, sans toucher à certains articles,
qui sont les plus substantiels pour le châtement des mauvais, elle fasse examiner
les autres par les chevaliers de la Toison d'Or et les conseils d'État et privé, et
lui envoie un nouveau projet sur lequel il statuera. Mais le commandeur dira à
cet égard à Sa Sainteté que, si le châtement des mauvais devait, par les articles
qu'on soumettra au Roi, être affaibli le moins du monde, il ne les approuverait en
aucune manière, ajoutant « qu'en ceci, le même secret recommandé plus haut
est encore convenable (2). » — Quant au pardon général, il a autorisé Ma-

(1) *Y por la priesa que dieron en esto, no ubo tiempo de consultarlo à Su Santidad, como fuera justo, y quiza avra sido así mejor, pues no vale nada, sino quitandola Su Santidad que es que la pone; pero en esto conviene que aya el secreto que puede considerar.*

(2) *Y en esto conviene el mismo secreto que en lo de arriba.*

¹ Cette phrase est ajoutée à la marge, de la main du Roi.

² Ceci est encore ajouté de la main du Roi.

dame à le donner en son nom : « et, quand vous arriverez à ce point, vous » aurez soin d'avertir Sa Sainteté qu'elle ne s'en scandalise pas, parce que, lorsqu'on en viendra là, je ne donnerai le pardon qu'en ce qui me touche, et pour les choses relativement auxquelles je puis le donner. Mais ce point ne doit se » déclarer qu'à Sa Sainteté seule, et pour elle seulement. » — Depuis cette dépêche écrite, le Roi a appris que le mal va croissant aux Pays-Bas; que les conjurés se sont assemblés à Saint-Trond, et madame de Parme lui fait de grandes instances, pour qu'elle puisse assembler les états généraux. Il répond à Madame que cette assemblée offrirait des inconvénients, et il lui envoie les moyens de lever en Allemagne 3,000 chevaux et 10,000 hommes d'infanterie, pour réprimer les troubles. — Il fait de son côté les préparatifs nécessaires, afin que son départ pour les Pays-Bas ait lieu le plus tôt possible. — « Ainsi, dit » le Roi en terminant, vous pouvez assurer à Sa Sainteté que, avant de souffrir » la moindre chose qui porte préjudice à la religion et au service de Dieu, je » perdrai tous mes États, et perdrais même cent vies, si je les avais, car je ne » pense ni ne veux être seigneur d'hérétiques. Vous l'assurerez aussi que je » tâcherai d'arranger les choses de la religion, aux Pays-Bas, si c'est possible, » sans recourir à la force, parce que ce moyen entraînera la totale destruction » du pays, mais que je suis déterminé à l'employer cependant, si je ne puis » d'une autre manière régler le tout comme je le désire; et, en ce cas, je veux » moi-même être l'exécuteur de mes intentions, sans que ni le péril que je puis » courir, ni la ruine de ces provinces, ni celle des autres États qui me restent, » puissent m'empêcher d'accomplir ce qu'un prince chrétien et craignant » Dieu est tenu de faire pour son saint service, le maintien de sa foi catholique, » l'autorité et l'honneur du saint-siège, et surtout en voyant le trône pontifical » occupé par le pape actuel, que j'aime et que j'estime tant (1)! »

Liasse 901.

(1) *Y assi podreis certificar á Su Santidad que, antes que sufrir la menor quiebra del mundo en lo de la religion y del servicio de Dios, perderé todos mis Estados, y cien vidas que tuviese; porque yo ni pienso ni quiero ser señor de hereges, y que, si ser pudiere, yo procuraré de acomodar lo de la religion en aquellos Estados, sin venir á las armas, porque veo que sera la total destrucion dellos el tomallas, pero que, si no se puedè remediar todo, como yo lo desseo, sin venir á ellas, estoy determinado de tomallas, y yr yo mesmo en persona á hallarme en la execucion de todo, sin que me lo pueda estorvar ni peligro, ni la ruina de*

449. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de..... le 17 août 1566.* Après avoir donné à la duchesse quelques avis sur les dispositions des princes allemands et sur les levées qui se font en Allemagne, il dit : « Voyant la haine et la mauvaise volonté qu'on me porte aux Pays-Bas, tant » les grands que les petits, et les méchancetés (*bellaquerías*) et mensonges » que chaque jour on dirige contre moi, et que, pour cela, ils vont jusqu'à dire » qu'ils me tueront, je voudrais, avec mon sang, venger le Roi de tant de mé- » faits. Mais, voyant que S. M. n'y pourvoit en aucune manière, et qu'elle a si » peu de souci de la conservation de cette partie de ses États, et que V. A., sans » la résolution de S. M., n'ose prendre de parti; que le Roi me laisse six mois, » sans répondre à aucune de mes lettres, il me paraît que je ne dois pas risquer » ma vie au milieu de tant d'hérétiques et de rebelles, sans faire service aucun » à S. M., ni à V. A.; et par ces motifs, j'ai résolu de sortir de ces provinces pour » quelque temps, et de me mettre en sûreté ailleurs. » Il demande sur ce point l'opinion de la duchesse. — Il ne peut aller dans ses terres, à cause des trahisons et des indignités auxquelles il y a été en butte deux fois, et que la peste y a enlevé plus de 15,000 personnes. (*Trad. esp.*)

Liasse 532.

450. *Lettre de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 17 août 1566.* Le jour de la Vierge, les sectaires prêchèrent près de Vilvorde, et de là, ils allèrent délivrer un de leurs ministres, qui était enfermé au château. Ils auraient prêché hors de Bruxelles, si Madame n'y avait pourvu, allant jusqu'à dire qu'avec sa personne, sa maison et sa garde, elle s'y opposerait, et ferait pendre en sa présence les ministres.

Liasse 531.

451. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de..... le 18 août..... (1566).* Il a de certains avis que George Van Holl est de la ligue des gueux, et qu'il s'est concerté principalement avec le prince d'Orange : tout cela, par la voie de l'électeur de Saxe. (*Trad. esp.*)

Liasse 532.

452. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 août*

todos aquellos países, ni de todos los demás que me quedan, á que no haga lo que un príncipe christiano y temeroso de Dios deve hazer en servicio suyo, mantenimiento de su fee cathólica, y autoridad y honrra dessa sede apostólica, y tanto mas estando en ella la persona de Su Santidad, que hoy la gobierna, á quien yo amo y estimo tanto.

1566. Elle accuse la réception de la lettre de main propre du Roi, du 2 août, des lettres en français, et des autres dépêches que S. M. lui a adressées sur les affaires du pays (1). — Elle trouve que les seigneurs et le peuple devraient en être plus que satisfaits (2) : pourtant il en est qui déjà commencent à dire que, dans ces expéditions, il n'y a rien qui vaille, et qu'elles sont insuffisantes pour apaiser les troubles, attendu que les concessions du Roi sur les trois points (3) sont conditionnelles, qu'elles sont conçues dans une forme telle, que l'on ne peut s'y fier, et que, sans l'assemblée générale des États, il sera impossible d'améliorer la situation du pays (4). — La duchesse n'a rien négligé pour faire comprendre à tout le monde que le Roi a été au delà de ce que l'on pouvait espérer, et que ceux qui prétendraient davantage, pourraient être considérés comme rebelles, et s'attirer le châtement que Sa Majesté, dans sa clémence, leur a épargné jusqu'à ce jour. Elle se propose de profiter de la réunion des chevaliers de l'Ordre, fixée au 18 du mois, pour leur faire accueillir avec faveur les dépêches de S. M. — Elle a envoyé au prince d'Orange, à d'Egmont, à Mansfelt et à Meghem les lettres que le Roi leur a écrites de sa main : les deux premiers ont déjà répondu. — Montigny a été la première cause de ce que les dépêches du Roi n'ont pas été goûtées, par ce qu'il a écrit à quelques-uns de ses amis, et entre autres au conseiller d'Assonleville. — Elle prie le Roi de ne pas montrer qu'il ait reçu quelque

(1) Les dépêches dont parle la duchesse, indépendamment de la lettre autographe du Roi du 2 août, sont : les deux lettres du Roi à sa sœur, du 31 juillet ; celles de la même date aux gouverneurs et chevaliers de l'Ordre, aux chefs des bandes d'ordonnances, aux gouverneurs des places frontières, aux villes principales du pays, au conseil en Frise, et enfin celle du 2 août à la duchesse. Toutes ces lettres sont insérées dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par M. de Reiffenberg, p. 96-119 et 139-140 ; mais il donne, par erreur, à la dernière, la date du 31 juillet.

(2) La lettre de Philippe II à son ambassadeur à Rome, en date du 12 août (voyez ci-dessus, p. 445), fait connaître ce que contenaient les dépêches envoyées à la duchesse de Parme, et comment le Roi en entendait le sens.

(3) La cessation de l'inquisition, la modération des placards et le pardon général.

(4) *Pero, non obstante tutto questo, sono di quelli che già hanno cominciato à dire che in detta spedizione non si è cosa che vaglia, ne che sia bastante à aquietare i rumori incominciati, perchè le concessioni che V. M. fa dei tre punti, sono conditionali, et in modo che non si può far fundamento sopra esse, et che senza la congregatione generale de li stati, non si puono remediare le cose di qui.*

avis d'elle concernant Montigny, vu qu'il y aurait de grands inconvénients à ce que l'on sût, aux Pays-Bas, qu'elle donne de pareils avis à S. M.

Par un post-scriptum (en chiffre), la duchesse envoie au Roi le récit sommaire, qui y est joint, de nouvelles affligeantes venues de Courtrai. — Elle dit en même temps avoir appris que les gueux et les sectaires, ont des intelligences à Malines, et qu'ils projettent de s'emparer de cette ville, ainsi que de l'artillerie et des munitions qu'elle renferme. Elle y a envoyé le commissaire des finances, Martin Vanden Berghe, pour recueillir des informations à cet égard, et ordonner, de sa part, à ceux qui ont sous leur garde l'artillerie et les munitions, de n'en rien délivrer sur l'ordre de Hames (1), en sa qualité de lieutenant de l'artillerie, vu les soupçons qui s'élèvent contre lui. Elle a aussi donné avis de tout au président et au grand conseil de Malines, de même qu'au magistrat, pour qu'ils prennent les dispositions convenables.

Par une note de sa main, également jointe à sa lettre, la duchesse prie le Roi de se faire lire la copie de lettre en français qu'elle lui envoie, et dont la signature est en chiffre, pour qu'il voie qu'il ne lui reste que deux partis à prendre : ou d'opposer une résistance immédiate, et d'arriver sans délai, ou de laisser faire tout ce qu'on veut, ce qui entraînerait la ruine complète de la religion, des serviteurs de S. M. et même de ses États. (*Ital.*)

Liasse 550.

455. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 août 1566.* Au moment où Lope del Campo allait partir avec sa dépêche du 17, elle a appris que les sectaires d'Ypres avaient saccagé toutes les églises au dedans et au dehors de la ville; qu'à Lille, ils avaient également saccagé les églises situées hors des portes, et menaçaient d'en faire autant dans l'intérieur; qu'à Gand, on appréhendait les mêmes désordres. — Elle a aussitôt convoqué le conseil. — Le comte d'Egmont était venu lui parler à la messe, et il retourna avec elle. Dans le trajet, elle lui exprima son mécontentement de ce qui venait d'arriver en Flandre, et lui demanda son assistance, pour réprimer des excès aussi scandaleux. Il répondit que la première chose à faire était de conserver l'État; que, ensuite, on s'occuperait des choses de la religion. Elle répliqua, non sans humeur, qu'il lui paraissait plus nécessaire de pourvoir d'abord à ce qu'exigeait le ser-

(1) Voyez ci-dessus, p. 399, note 2.

vice de Dieu, parce que la ruine de la religion serait un plus grand mal, que la perte du pays. Il repartit que tous ceux qui avaient quelque chose à perdre, ne l'entendaient pas de cette manière. — Le conseil ayant eu lieu immédiatement, il a été résolu de faire entrer dans Lille la compagnie d'hommes d'armes de M. de Montigny, et que M. de Rassenghien (1) lèverait deux cents hommes pour la garde de cette ville. — Le comte d'Egmont s'est montré très-froid : il a dit que les résolutions prises en dernier lieu par le Roi ne lui paraissaient pouvoir être d'aucun fruit. Il a ajouté que la voie de la force ne lui semblait pas praticable (2). (*Ital.*)

Liasse 530.

454. *Lettre de la duchesse de Parme au duc Éric de Brunswick, écrite de Bruxelles, le 19 août 1566.* Elle le remercie des avertissements qu'il lui a donnés, et le prie de les lui continuer. — Quant aux motifs qu'il allègue pour se retirer des Pays-Bas, ne s'y croyant en sûreté, « je m'assure, lui dit-elle, que, » par votre prudence, considérerez que c'est d'ancienneté que la populace et » aussy gens d'aultre qualité, en ung temps pareil au présent, prenant licence » de plus grandes choses, osent bien dire ce que leur vient en fantaisie, n'es- » pargnants ni le Roy monseigneur, ni moy. » (*Franc.*)

Liasse 529.

455. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de..... le 21 août (1566).* La semaine dernière, on a prêché trois fois près d'Utrecht. Le 18 août, on a prêché à une demi-lieue de La Haye, et l'on dit que, dimanche, il se prêchera au bois (3). — Hier, la même chose a eu lieu, près de Gorcum, en la juridiction du comte de Hornes, deux fois le même jour, et ils ont baptisé un enfant à leur mode. — Le bourgmestre de Gorcum a assisté au sermon; il a diné avec ce diable de prédicant. — Il demande de nouveau l'avis de la duchesse sur son projet de sortir des Pays-Bas. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 532.

456. *Billet semé dans les rues, sans date (1566).* « Réveillez-vous, ô Braban-

(1) Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, Isenghien, Saint-Jean-Steen, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, souverain bailli d'Alost et de Grammont.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCVI.

(3) Le bois de La Haye.

» tinois! Un bastard ne peult porter le moindre office, tant vil soit-il, en Bra-
 » bant, et vous souffrez qu'une bastarde, femme d'ung traistre, notoire ennemy
 » du pays, filz d'ung infâme bougre et méchant Pierrè Loys (1), en soit la gou-
 » vernante! Ne vééz-vous poinct que, pour non vouloir mectre remède aux
 » troubles présens du pays, selon le conseil de la noblesse, elle ha desjà trahi le
 » Roy et le pays? Qu'on chasse la paillarde, la donnant au diable, avec le traistre
 » Viglius! »

Liasse 531.

457. *Lettre autographe du comte de Mansfelt au Roi, écrite de Bruxelles, le 21 août 1566.* Il assure le Roi de sa fidélité et de son dévouement. Il craint que S. M., de quelque clémence qu'elle use, ne soit obligée d'en venir aux armes. « De ma part, dit-il, employeray toujours ma personne et vye en tout où me » sera commandé faire très-humble service à Vostre Majesté, et garderay de » mon pouvoir tout ce qui touche à la sainte foy catholique, la couronne et répu- » tacion de Vostre Majesté, jusques au bout. » (Franç.)

Liasse 530.

458. *Lettre autographe du baron de Berlaymont au Roi, écrite de Bruxelles, le 23 août 1566.* Les trois points accordés par le Roi, devraient contenter ceux qui ont occasionné les troubles. — Le Roi ne doit se laisser persuader que le mal se puisse remédier sans sa présence. — Berlaymont assure le Roi de sa fidélité et de son dévouement : « Jaçois que mes amis me mandent de tous costez » je me tiègne sur ma garde, et que la feste se comencerat par moy, ne déles- » seray partant, jusques au bout, rendre le devoir que fidel vassal et très- » humble serviteur est obligé vers son roy et souverain seigneur, et me serat » gloire morir pour le service de Dieu et celluy de V. M., espérant lors qu'elle » se souviendrat de beaucoup d'enffans que délesserray avecq la mesme intention » et voluntez. » (Franç.)

Liasse 550.

459. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de..... le 24 août (1566).* Il dit que ce qu'il souffre dans cette province (2), Dieu seul le sait; que les rebelles s'enhardissent de jour en jour davantage; qu'ils disent mille méchancetés et saletés (*bellaquerías y suciedades*);

(1) Allusion à Pierre-Louis Farnèse, fils du pape Paul III, et père d'Octave Farnèse, époux de Marguerite.

(2) Il habitait près de Schoonhoven, en Hollande.

qu'il lui paraît que son sang se change en eau, etc. (*Trad. espag. du franç.*)
Liasse 532.

460. *Lettre de la duchesse de Parme au duc Éric de Brunswick, écrite de Bruxelles, le 24 août 1566.* Elle le remercie derechef de ses avertissements, l'assurant « qu'elle a un si grand regret et marrissement de cœur de ces presches, » et des pilleries des églises et monastères, et autres violences et insolences » qui se font partout, qu'elle ne le sçauroit exprimer. » (*Franç.*)

Liasse 529.

461. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de..... le 25 août (1566).* Le ministre qui avait jusqu'à présent prêché hors de la ville de Nimègue, y est entré, accompagné de beaucoup de bourgeois, avec arquebuses et d'autres armes. Il prêche maintenant dans la ville. — Si des mesures énergiques ne sont bientôt prises, il ne sera plus possible de remédier au mal. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 532.

462. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de..... le 26 août (1566).* Le prince d'Orange et le comte d'Egmont ont écrit au duc de Clèves qu'ils ne prétendent autre chose qu'établir aux Pays-Bas la confession d'Augsbourg, et qu'ils tiendront la main à l'accomplissement de ce projet. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 532.

463. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 août 1566. (En chiffre.)* Elle se réfère à ses lettres en français (1) et aux copies y jointes, concernant les dévastations et sacrilèges qui ont été commis par les sectaires sur différents points du pays. — Malgré tous les moyens de persuasion auxquels elle a eu recours, elle n'a pu amener le comte d'Egmont à donner son assentiment aux résolutions prises par le Roi sur les trois points, de l'inquisition, de la modération des placards et du pardon général, ni à consentir à l'emploi de la force contre les sectaires. Elle a eu beau lui rappeler ses promesses, si souvent faites, de prendre les armes pour le service de Dieu et du Roi, au cas

(1) Elle veut parler vraisemblablement de la lettre du 22 août et des deux lettres du 29 du même mois, que M. de Reiffenberg a publiées dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 182-204.

que les trois points susdits fussent accordés : il a répondu que les temps étaient changés, que les résolutions du Roi étaient venues trop tard. — Elle lui a encore représenté vainement que, en supposant que le Roi voulût admettre deux religions (ce qu'elle ne pouvait croire), elle ne voulait pas, elle, être l'exécutrice d'une semblable détermination; qu'elle se laisserait plutôt mettre en pièces. — Elle n'a pas eu plus de succès auprès du prince d'Orange et des comtes de Hornes et d'Hooghstraeten, et elle doute que ces seigneurs changent jamais d'opinion, *car, en paroles et en faits, ils se sont déclarés contre Dieu et contre le Roi.* — Mansfelt, Arenberg et Berlaymont l'ont assurée, au contraire, qu'ils feraient tout ce qu'elle leur commanderait au nom du Roi. — Le duc d'Arschot et le comte de Meghem ne sont pas venus; mais la duchesse compte sur eux. — Noircarmes lui a dit, ce matin, qu'hier, d'Esquerdes, Hornes, Hooghstraeten et Backerzeele ont été en conférence avec Egmont, qu'il y a eu entre eux de grands discours, et qu'enfin Hornes et d'Esquerdes ont opiné pour que, dans les six jours, les confédérés et les sectaires tuent tous les prêtres et les religieux du pays, si l'on ne leur donne la sûreté et la satisfaction qu'ils demandent, ou si l'on met les armes aux mains de ces trois seigneurs (Mansfelt, Arenberg et Berlaymont), et que l'on en fasse ensuite autant de tous ceux qui voudraient prendre la défense du Roi. — Le lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du prince d'Orange est allé en Allemagne, où l'on dit qu'il fait une levée de chevaux sous le nom du comte d'Egmont, qui s'est déclaré ouvertement pour les gueux; on prétend même que sa fille ainée est huguenote. — La duchesse engage le Roi à se servir du duc de Brunswick (Éric): s'il ne veut voir l'entière destruction du pays, l'extirpation de la religion catholique, la dévastation de tant d'églises et de monastères qu'ont fondés ses prédécesseurs, elle le supplie d'y venir promptement à main armée, afin de le conquérir de nouveau, ou d'y envoyer des forces suffisantes, pour qu'elle puisse le faire en son absence. — On a assuré à la duchesse que le dessein du prince d'Orange est de se rendre maître de l'État, et de partager les villes avec les autres seigneurs. — Considérant toutes ces choses; ne voulant pas être témoin du saccagement des églises de Bruxelles, ainsi qu'on l'en menaçait; réfléchissant encore qu'on la tenait comme prisonnière, et désirant enfin sauver le président (Viglius), contre lequel des menaces avaient été proférées, elle prit la résolution de se retirer à Mons: elle ne crut pas toutefois pouvoir le faire, sans en prévenir les seigneurs du conseil, et elle

les fit appeler incontinent. — Le comte d'Egmont et le prince d'Orange se montrèrent contraires à ce dessein. D'autre part, le peuple et ceux du magistrat, qui en eurent vent, fermèrent les portes de la ville. Elle s'est donc vue forcée d'en ajourner l'exécution. — Mansfelt lui a rapporté que le prince d'Orange, dans la propre chambre de la duchesse, où se tient le conseil, avait dit que, si elle parlait et voulait abandonner le tout, eux ne voulaient pas la perte de ces provinces, et qu'ils convoqueraient immédiatement les états généraux, pour prendre les mesures convenables. — Egmont a tenu le même langage, en ajoutant qu'on lèverait 40,000 hommes, pour aller assiéger Mons. — Une autre personne a averti la duchesse que les gueux, la croyant en possession d'un blanc seing du Roi, pour leur accorder ce qu'ils demandent, avaient résolu de la mettre en prison, ainsi que le président. — Depuis quatre ou cinq nuits, les bourgeois de Bruxelles sont sous les armes : la duchesse a fait renforcer sa garde; elle a nommé capitaine général de la ville le comte de Mansfelt, qui se montre animé d'un vif désir de servir le Roi. — S. M. peut juger, par ces détails, de tout ce que la duchesse a souffert : mais rien ne lui a causé autant de douleur et d'affliction, que l'obligation où elle s'est trouvée de faire les concessions énoncées dans ses lettres en français (1). Elle ne les a faites que par contrainte, et parce qu'on lui disait que son refus entraînerait le massacre de tous les prêtres, de tous les religieux et de tous les catholiques de Bruxelles, et ensuite de tout le pays. Elle en appelle au témoignage de Mansfelt, d'Arenberg, de Berlaymont, de Noircarmes, du président et de tous ceux qui voudront dire la vérité. Du reste, elle a protesté, devant Dieu et devant eux, qu'elle cédait à la violence. — D'après cela, et comme elle n'avait pas le pouvoir d'obliger le Roi, il reste le maître de révoquer, quand le temps sera venu, ce qu'elle a accordé. — Au moment où elle allait terminer sa lettre, on lui donne avis que l'on veut assembler les états généraux à son insu, et que, lorsqu'ils seront réunis au palais, le prince d'Orange et le comte d'Egmont la mèneront, de gré ou de force, dans leur sein, pour entendre leurs propositions, et statuer ce qui sera jugé convenable. — Ces nouvelles informations l'engagent à persister dans le projet de se retirer secrètement à Mons (2). (*Ital.*)

Liasse 550.

(1) La première lettre du 29 août, mentionnée ci-dessus, p. 452, à la note.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCVII.

464. *Lettre de don Francès de Alava, ambassadeur de Philippe II à Paris, à la duchesse de Parme, en date du 29 août 1566* (1). Il se confirme de jour en jour dans l'opinion que ce qui arrive aux Pays-Bas, est fomenté par les plus grands, et même par les trois qui font si bonne mine (2). Il a averti de tout le Roi. La duchesse peut être assurée que S. M. les fera punir et châtier comme ils le méritent. Il ne faut pas pourtant qu'elle leur montre du mécontentement; il convient, au contraire, qu'elle dissimule avec eux, etc. (3). (*Trad. franç. de l'espag.*)

Liasse 551.

465. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 30 août 1566. (En chiffre.)* Elle représente au Roi l'urgence d'apporter un prompt et vigoureux remède aux maux du pays, et d'y envoyer une forte somme d'argent : car l'on ne saurait rien faire, avec les seules ressources de ces provinces. — Chaque jour, les villes viennent lui demander secours contre les excès auxquels elles sont livrées. — Elle a appris qu'il se fait en Allemagne une levée de 6,000 chevaux pour les confédérés : son intention serait de risquer une certaine somme d'argent, pour tenir en *wartgelt* les 2,000 chevaux proposés par Mansfelt, dût-on n'y trouver d'autre utilité que celle d'empêcher les ennemis d'attirer à eux toutes les bonnes troupes d'Allemagne. Il convient aussi de le faire, parce que les instructions, ni les commissions, qu'on a coutume d'envoyer en pareil cas, ne sont encore arrivées, pour procéder à la levée de troupes ordonnée par le Roi. — La duchesse se trouve sans conseil ni assistance, pressée par l'ennemi au dedans et au dehors. — Mansfelt, Arenberg et Berlaymont rencontrent tant d'obstacles, qu'ils ne peuvent réaliser leurs bonnes intentions. Il importe d'ailleurs au service du Roi que les deux derniers retournent dans leurs gouvernements, pour les préserver de la rébellion, et conserver libre l'entrée

(1) Cette lettre fit beaucoup de bruit, et, dans la conférence que tinrent, à Termonde, le 3 octobre, le prince d'Orange et les comtes d'Egmont, de Hornes, d'Hooghstraeten et Louis de Nassau, elle fut l'objet des délibérations de ces seigneurs. On verra cependant que, dans sa lettre confidentielle du 15 octobre (ci-après), la duchesse affirme au Roi que don Francès de Alava ne lui a jamais écrit pareilles choses, et que la lettre qu'on lui attribue a été forgée par les malveillants.

(2) Le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes.

(3) Voyez cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCVIII.

par le Luxembourg. — D'après ce que Mansfelt a entendu dire publiquement, les seigneurs veulent de toute manière l'assemblée des états généraux; et, afin qu'on ne puisse leur imputer la convocation de cette assemblée, ils travaillent pour que les états de chaque province viennent représenter, par requête, à la duchesse, le calamiteux et misérable état où le pays se trouve, disant qu'ils n'y voient d'autre remède, que la réunion générale des états. Les seigneurs parviendront ainsi à leur but, sans se mettre en avant; et, dans le cas qu'elle se refuse à ladite convocation, les états s'assembleront d'eux-mêmes, et mettront à exécution les desseins dès longtemps conçus (1). — Ils prétendent d'abord ôter les armes au peuple, et les faire prendre aux confédérés, avec le prince d'Orange et le comte d'Egmont pour chefs: c'était où l'on en voulait venir, au moyen de la requête présentée à la duchesse; mais, comme l'on n'a pu y réussir, on cherche maintenant une voie plus sûre. En second lieu, on introduirait la confession d'Augsbourg, ce qui paraît avoir été stipulé avec quelques princes allemands. En troisième lieu, on changerait totalement l'esprit et la forme du gouvernement, pour mettre celui-ci entre les mains des trois (2). En quatrième lieu, enfin, on réformerait le mode observé jusqu'à ce jour dans ce qui concerne les magistrats des villes, la justice et d'autres points: de manière que le Roi viendrait à être en réalité exclu de ces États, son ancien patrimoine. — On a voulu détourner Mansfelt de sa fidélité au Roi, en se moquant de lui, et en lui disant qu'il faisait le bon valet (3), mais qu'il se trompait fort, s'il croyait jamais en être récompensé. — La duchesse insiste de nouveau sur la venue du Roi, et la prompte mise en pratique de moyens vigoureux. — Toutes les églises ont été saccagées à Utrecht, et il en est de même par toute la Zélande. (Ital.)

Liasse 530.

(1) *La intentione di costoro è voler in ogni modo li stati generali, et che per fare che la colpa di questa congregatione non sia imputata loro, procureranno che ogni statto da per se venga à ripresentarmi per richiesta il calamitoso et miserabile stato dove si sta, dicendo che non vedeno nessun altro rimedio, se non il radunare detti stati generali, parendo à i sopradetti che per quella via ne verranno à conseguir l'intento loro, senza scoprirsi essi, facendo fare questi ofitii per mano de li stati particolari; et in caso che io le negui la congregatione sopradetta, con le spalle et fomento che hanno, si risolveranno à congregarsi da per se, et faranno tutto quello che averanno disegnato.*

(2) *In mano di questi tre (le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Hornes).*

(3) *Buon varlete.*

466. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de... le 12 septembre.... (1566).* On lui écrit d'Allemagne que les gueux y tiennent aperçus 4,000 chevaux et 40 compagnies d'infanterie. — George Van Holl a voulu savoir des seigneurs de la ligue s'ils pensaient demeurer en la confession d'Augsbourg, ayant entendu qu'il y en a parmi eux qui sont anabaptistes, calvinistes et sacramentaires : ce qui ne lui plaît pas. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 332.

467. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 septembre 1566. (En chiffre.)* Elle répond à la lettre en français qu'elle a reçue du Roi, concernant l'assemblée générale des états et l'assurance demandée par les confédérés (1). — Elle n'a pas jugé à propos de communiquer cette lettre au conseil ; mais elle en a fait part seulement à Berlaymont et au président qui, comme elle, ont pensé que les seigneurs, apprenant la résolution du Roi sur les deux points dont traite sa dépêche (2), ne manqueraient pas de précipiter les choses, et de tout bouleverser. — Elle propose au Roi de permettre l'assemblée des états, à condition qu'il n'y soit pris aucune résolution, avant son arrivée aux Pays-Bas. — Si S. M. tarde plus de deux mois, tout sera perdu. — Ligue que la duchesse a engagé Noircarmes à former avec le comte du Rœulx et le vicomte de Gand, pour s'entr'aider et s'opposer, conjointement avec les villes et la noblesse de Hainaut et d'Artois, tandis que Berlaymont en ferait autant à Namur, à tout ce qu'on voudrait tenter contre la religion. — Elle envoie au Roi une liste de tous les gentilshommes bien pensants des Pays-Bas, ainsi que des confédérés qui y sont connus : il en résulte que S. M. peut compter sur presque toute la noblesse d'Artois, de Hainaut, de Namur et de Luxembourg. — Elle attend l'avis du comte d'Egmont sur l'interdiction des communications avec Valenciennes : elle espère qu'il ne sera pas assez malintentionné, pour vouloir que cette ville tombe aux mains des Français. — Elle a renoncé, d'après le conseil de Noircarmes, à se retirer à Mons ; il eût été dangereux d'abandonner Bruxelles, ainsi que les ministres et serviteurs du Roi, qui s'y trouvent, et son départ n'aurait pas manqué

(1) Cette lettre du Roi, datée du 24 août, est insérée dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche* ; publiée par M. de Reiffenberg, p. 163.

(2) Cette résolution était négative sur l'un et l'autre point.

d'ailleurs de faire éclater un soulèvement. Il est à observer, du reste, que Bruxelles ne s'est pas laissé entraîner par l'exemple des autres villes; que les églises n'y ont pas été saccagées; que défense y a été faite de laisser sortir ceux qui voulaient aller aux prêches, et que, par suite, cette ville est très-mal vue de tous les sectaires, qui ont menacé de venir l'assiéger, et d'emprisonner la duchesse. (*Ital.*)

Liasse 530.

468. *Liste des personnes principales restées entières aux Pays-Bas, et des gueux : 13 septembre 1566.*

La première catégorie se compose du duc d'Arschot, des comtes de Mansfelt, de Meghem, d'Arenberg; de M. de Berlaymont et de son fils, le seigneur de Hierges; du comte du Rœulx, de M. de Noircarmes, de M. de Morbecque, du comte de Boussu, de M. de Rassenghien, du vicomte de Gand, des seigneurs de Trazegnies, de M. de Hachicourt, et de la majeure partie de la noblesse d'Artois et de Hainaut.

La deuxième comprend : en Artois, le seigneur d'Esquerdes et ses deux frères; Vendeville, son beau-frère; d'Olhain, Longastre et Hannart; en Hainaut, Audregnies et son frère, Noyelles et son frère. A Lille, on ne connaît d'autres gueux, que d'Escaubecque. A Luxembourg, il y a Malberghe et son neveu Ghistelles, et à Namur, le seigneur de Brandebourg, le seigneur de Dhuy, Louverval, Tilly et Marbais.

Liasse 532.

469. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 13 septembre 1566. (En chiffre).....* Si ce que Montigny a répondu au Roi, concernant les moyens de pacifier les Pays-Bas, n'est pas conforme à ce qu'elle écrit à S. M. sur l'opinion de ce seigneur, c'est que, les affaires ayant pris une nouvelle face, il aura lui-même changé d'avis..... — Le Roi verra, par la lettre en français (1), que le comte de Hornes, envoyé à Tournay pour y apaiser les troubles, a agi dans un sens contraire, et n'a rendu que de mauvais offices; la duchesse croit donc que le Roi devra prendre, envers lui, comme envers tous ceux qui se conduisent de la même manière, le parti qu'elle a indiqué dans ses

(1) Cette lettre, qui porte aussi la date du 13 septembre, et qui est aux Archives du Royaume, n'a pas été imprimée.